FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT

ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 55 82 88 70 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr
Montreuil, 27 juin 2013

AFB (Agence française pour la biodiversité)
Avis, critiques et propositions de la CGT

Qu'en pensez vous ? Débattre, agir…

Le projet d'AFB « rebat en profondeur les cartes » des missions des services Etat (DEB, DREAL, DDTM) et des Etablissements publics chargés de la protection de la Biodiversité et des milieux aquatiques. Que les services de l'Etat et les EP soient ou non visés par l'intégration directe dans l'AFB, tous les agents exerçant des missions en ces domaines sont concernés. Les statuts des personnels, leurs conditions de travail, les moyens d'exercice des missions doivent être dans le champ des discussions et des mobilisations.

Ce qui est en cause ? Le renforcement ou la régression du service public de l'environnement, de l'eau et de la biodiversité.

La CGT Environnement propose de débattre, d'agir pour obtenir ce que nous voulons. Et refuser ce dont nous ne voulons pas.
Les agents du service public de l'environnement doivent être respectés et entendus !

Le projet d'AFB ne doit pas aboutir à faire moins et moins bien dans le champ de la biodiversité aquatique et terrestre, mais, au contraire, faire plus et mieux en raison des défis écologiques à relever !

Calendrier prévu du projet AFB

A partir de juillet, avis des CT des EP qui seraient dissous et transférés à l'AFB (ONEMA, AAMP, PNF) ; en septembre, projet de loi au Conseil des ministres, avis du CTM ; second semestre 2013, élaboration du projet de décret sur les modalités et l'organisation de l'AFB ; courant 2014, débat et adoption de la loi au Parlement puis publication loi et décret ; au 1er janvier 2015, entrée en vigueur de l'AFB.

Agenda social ministériel chantier des personnels Ecologie… Zéro résultat : cela suffit !

Sur proposition de la CGT, la lettre intersyndicale du 31 mai dernier (5 OS siégeant au Comité Technique Ministériel) à la ministre Delphine Batho relève que depuis fin octobre

2012 (adoption de l'agenda social ministériel), aucune réunion ne s'est tenue sur les deux volets du chantier prioritaire « personnels des EP écologie » : titulaires ATE et TE, contractuels ITA. A l'exception des CDD ONEMA, en raison de l'urgence et de la mobilisation, mais sans résultats concrets à ce jour.
Au lieu du silence du MEDDE, sans doute par peur de déplaire au ministre du budget et au Premier ministre, nous demandons un arbitrage pour la revalorisation statutaire des ATE et des TE, ainsi que pour les contractuels des EPA la publication d'un statut rénové aligné sur celui des agences de l'eau, améliorant leur situation, ainsi que la résorption de la précarité !

Au CTM du 18 juin 2013, le secrétaire général a reconnu le "sur place"... Il nous a répondu que le ministère, en lien avec celui de l'agriculture, essayait auprès du Premier ministre de « décoincer la condition de fusion » entre Techniciens Environnement et Techniciens Agriculture, imposée par un arbitrage de mai 2012 (c'est à dire entre deux gouvernements), « condition » à toute revalorisation des ATE et TE… Le dossier des contractuels ITA des EPA étant également bloqué... Nous lui avons fait valoir que le « sur place » (en vérité, le non respect des engagements ministériels) remontait à plusieurs années et que cela avait assez duré ! Depuis 2007 (création de l'ONEMA), pour la revalorisation des contractuels ITA des EP en référence au statut des ITA Agences de l'eau. Depuis le relevé de décisions de mars 2011 (jour de la manifestation nationale), pour la revalorisation des ATE/TE. Il faut des améliorations concrètes pour les personnels, et c'est la responsabilité de la ministre de les obtenir.

Depuis début 2013, plusieurs séances du groupe *ad hoc* du CNTE (1) avec la ministre et les préfigurateurs, et premier point « d'info » au CTM du 18 juin…

Le 18 juin le comité technique ministériel (CTM) a examiné pour la première fois le projet d'AFB avec la participation du préfigurateur Jean Marc Michel (également DGALN). Depuis début 2013, trois séances du groupe *ad hoc* du **Comité national pour la transition écologique** (CNTE[1]) ont pu discuter des versions I et II du rapport (février et avril). Lors de la séance du 11 juin et au CTM du 18 juin ont été données des précisions sur le financement, l'organisation, le fonctionnement, ainsi que sur l'avant-projet de 10 articles de loi créant l'AFB (titre III inséré dans le projet de loi cadre biodiversité comportant 6 titres). Le DGALN a répondu que ces précisions seront reprises sous forme d'une version III du rapport, qui serait disponible pour la réunion du groupe *ad hoc* du CNTE prévue le 23 juillet.

I - La CGT s'est déjà exprimée à ce sujet. Le Grenelle Environnement (2007) prévoyait la discussion d'un rapport parlementaire « sur l'opportunité d'une éventuelle Agence Nature ». Or, il n'y a eu ni rapport parlementaire, ni discussion… Résumé de 2010 à mai 2013, en 5 temps forts pour voir où l'on en est.

1 **Le CNTE,** qui succède au comité Grenelle, est composé de représentants des 6 collèges Etat, Parlement, 5 confédérations syndicales, entreprises (MEDEF, CGPME, artisanat, FNSEA…), Associations environnementales, Collectivités territoriales.

- **1)** En **2010, le projet RGPP d'une Agence Nature** (rapport CGEDD-IGF - Badré/Lepetit - commandé par JL BORLOO, inscrit au comité RGPP) a fait l'objet d'une opposition de la CGT. Celle-ci a cosigné, avec toutes les principales associations nationales de défense de l'environnement et la CFDT, une lettre ouverte à Borloo dénonçant le montage proposé. La ministre Kosciusko-Morizet lui ayant succédé a discrètement enterré le projet en reconnaissant en 2011 que sans moyens nouveaux en agents et en crédits, ce « projet » n'était ni jouable ni souhaitable… (voir textes CGT "Biodiversité ou RGPP, il faut choisir" et "Agence nature : le dessous des cartes").

- **2)** Lors de la **Conférence environnementale de septembre 2012, le président Hollande** annonce la création d'une Agence nationale de la Biodiversité « sur le modèle ADEME ». Mais la table ronde « biodiversité » n'a pas discuté du projet par refus de ses animateurs les ministres Duflot et Le Foll, car la ministre Batho était à la table ronde « Energie ». La CGT a remis à la Conférence 12 propositions pour la Biodiversité et mis en garde sur l'ANB.
  Nos arguments étaient les suivants :
  Il faut un EPA (pas un EPIC), avec des moyens complémentaires à ce qui existe pour la Biodiversité. Il est inacceptable que l'on prévoit des crédits relatifs à la Biodiversité en baisse de 15 % d'ici 2015, selon le projet de loi de finances 2013-2015 ! Ne pas déshabiller les uns pour habiller les autres, pas d'ANB au détriment de l'Etat (DGALN/ DREAL/ DDTM). Ne pas fusionner les EPA Environnement dans le seul objectif de faire des économies et sans cohérence, au risque de déstabiliser les équipes existantes et de réduire au total les faibles crédits Etat pour la Biodiversité… (voir texte CGT : "12 propositions pour la biodiversité").

- **3)** En **janvier 2013, la FNEE-CGT, après discussion** avec les syndiqué(e)s dans les établissements publics écologie et dans les services de l'Etat, a remis à la ministre et aux préfigurateurs des propositions et analyses :

  6 fonctions à tenir en faisant mieux que ce qui est fait aujourd'hui, avec des moyens financiers et humains réellement supplémentaires au regard de l'existant, sans démanteler les organisations de travail qui fonctionnent, trouver des coopérations respectueuses et sans transfert d'agents de l'Etat à l'AFB. En finir avec la sous-traitance en cascade, refuser la baisse de 15 % des crédits des EPA Eau et Biodiversité et la suppression pour ces missions de 150 emplois « d'ici 2015 » imposée par le ministère du Budget. Cette position a été défendue au CNTE.

- **4) En avril 2013, la CGT a réagi aux différents points négatifs du rapport étape (I)** : non au démantèlement de l'ONEMA ou de l'ONCFS, menacés d'être « coupés en deux » (il était prévu de regrouper dans l'AFB les parties de chacun des deux établissements chargées de connaissance et d'expertise) ; nous avons pointé le flou persistant sur les financements complémentaires ; stigmatisé l'absence de toute réunion ou avancée depuis l'adoption de l'agenda social sur le chantier des personnels des EPA de l'Ecologie (ATE-TE / contractuels ITA).

- **5) En avril toujours, avec les associations d'élus locaux (ARF, ADF, Eco-maires), les principales associations de défense de l'environnement**, **la CGT a cosigné avec la CFDT une tribune libre sur l'AFB,** affirmant la nécessité de moyens financiers supplémentaires de l'Etat, pour aider à la reconquête de la biodiversité dans les

territoires, renforcer les équipes existantes, mieux organiser les fonctions et coopérations en partant des missions, besoins et compétences. Tribune se concluant par l'appel à un dialogue social approfondi et sérieux avec les représentants des personnels, indispensable à toute préfiguration.

II - Après le rapport d'étape II, des exposés des préfigurateurs avec précisions sur l'organisation de l'AFB et projets d'articles de loi créant l'Agence ont été présentés les 11 et 18 juin… Nous renouvelons nos demandes et n'obtenons que … peu de réponses.

- **1) Biodiversité Marine : prise en compte à son juste niveau, ou alors, totalement « diluée », par souci de « cache-misère » et absence d'ambitions ?**

La CGT de l'AAMP (Agence Aires Marines Protégées) a débattu avec les personnels du projet d'intégration de l'AAMP dans l'AFB. Une motion et un courrier à la ministre mettent en garde sur le grand écart entre, d'une part, les missions (10 Parcs Marins, aires marines protégées, stratégie directive cadre protection milieu marin, Natura 2000 en mer) et d'autre part, les moyens humains et financiers 2013 (134 ETP). Nous ne pourrons pas attendre 2015 ! Il faut sans délai doubler les effectifs et augmenter significativement les crédits. Les personnels sont sous pression et beaucoup en souffrent. Il ne faut pas diluer l'approche particulière et intégrée de gestion du milieu marin. Par exemple avec la déstabilisation possible par le CA de l'AFB des conseils locaux de gestion de chaque Parc Marin. Ou encore la dérive consistant à prévoir dans la loi la contribution d'un gestionnaire local d'AMP au budget de l'AFB, dans un fourre-tout général Biodiversité pour dissimuler la misère des crédits de protection des milieux marins…

Pas de réponse écrite, mais une ministre répondant à la CGT, « c'est vrai l'AAMP manque de moyens, mais c'est de la faute au gouvernement précédent »… et le DGALN affirmant à la réunion suivante : "Nous n'attendrons pas 2015 et l'AFB pour augmenter l'aide à l'AAMP : le budget 2014 est un enjeu majeur pour les aires marines protégées ". Et au CTM du 18 juin, le DGALN de mentionner une demande de hausse de 10 % des effectifs et des crédits 2014 de l'AAMP. Qui est pour nous très loin du compte ! En effet, il faut doubler les moyens actuels en effectifs pour viser en moyenne la cible de 25 ETP par Parc Marin, ainsi que des effectifs supplémentaires pour les autres aires marines protégées, la stratégie directive cadre et Natura 2000 en mer.

Et dans le projet de budget AFB, la ligne « Actions sous-traitées (milieux marins) 12 M€ », nous révolte ! Au lieu d'une mauvaise copie du budget actuel d'intervention de l'AAMP, nous demandons à trouver la prévision d'un besoin chiffré et connu d'une cinquantaine de millions pour l'échéance 2015 (et 109 M€ à l'horizon 2020), nécessaire à la montée en puissance des actions en ce domaine. La CGT considère que les actions de l'Etat et de l'AAMP pour la biodiversité marine doivent être à la hauteur de l'importance du domaine maritime de notre pays et des enjeux considérables associés. L'état actuel de la composante marine du projet AFB n'est pas à la hauteur de ces défis et la petite concurrence entre les ministres chargés de l'écologie et de la mer… encore moins !

- **2) L'ONEMA serait intégré en bloc à l'AFB… Mais l'avenir des missions, des moyens de protection des milieux aquatiques et du statut des agents est très compromis !**

Le rapport d'étape II renonce à la proposition du rapport I de couper en deux l'ONEMA. L'ensemble des agents de l'Office serait affecté à l'AFB. La CGT avait contesté ce projet de séparation de l'ONEMA au CNTE avec la ministre, celle-ci répondant : « Je ne veux démanteler ni l'ONEMA ni l'ONCFS» ; la CGT a noté avec satisfaction ce revirement lors du groupe du 11 juin car il serait contre-productif de séparer les fonctions de police administrative et judiciaire de celles de connaissance et de technicité des milieux aquatiques. Au CTM du 18 juin, le DGALN a confirmé que l'action « surveillance de l'état des eaux et de la biodiversité aquatique » (art.1 du projet de loi missions AFB) visait l'intégralité des missions de police de l'eau des agents de l'ONEMA. Reste à savoir pourquoi on n'y emploie que le terme de "surveillance", appliqué jusqu'ici au suivi de l'état écologique et chimique des masses d'eau pour le rapportage de la Directive cadre sur l'eau…Et à employer les bons termes conformes à la réalité des missions de police.

Au CTM, aux CA et CT de l'ONEMA ou des Agences de l'eau, nous contestons la volonté ministérielle de supprimer d'ici 2015 40 emplois à l'ONEMA et 130 emplois dans les six agences de l'eau, pour faire plaisir au ministère du budget. Alors même que les évaluations MAP relatives à la police de l'environnement et à la politique de l'eau ne sont pas connues et n'ont pas été discutées avec les syndicats (cette dernière sera présentée le 2 juillet aux OS du MEDDE, et doit être débattue à la Conférence environnementale de septembre 2013). Pour l'ONEMA, cette baisse annoncée concerne presque uniquement les effectifs des Délégations et services départementaux, dont les missions techniques, de police et de terrain deviennent le maillon faible de l'Office. Aucun mieux n'apparaît dans le projet AFB, qui privilégie visiblement le rassemblement/bancarisation de données "naturalistes" diverses. L'avenir des pôles de recherche et développement ONEMA n'est pas davantage garanti, avec une formulation qui peut signifier qu'on n'a pas d'autre ambition que de faire du transfert financier à l'externe. Il est essentiel de refuser les suppressions de postes et d'obtenir que le maillage de terrain en inter-régions et départements soit non seulement gardé mais encore amplifié si l'AFB doit voir le jour, pour éviter le syndrome de la grosse tête…qui ne tient pas une seconde sur ses jambes. Comment prétendre, par exemple, travailler avec les collectivités territoriales et les gestionnaires d'espaces naturels sans un minimum d'ambition dans la couverture territoriale ? Nous rappelons que, de manière intersyndicale, nous avons chiffré à 300 environ les besoins d'emplois correspondant à la mise en œuvre correcte des obligations législatives du Grenelle pour les milieux aquatiques.

Au CTM du 18 juin, le DGALN n'a pas contesté la révélation de la CGT d'un arbitrage gouvernemental **prélevant 10 % des recettes annuelles des redevances Agences de l'eau en 2014 (soit 220 millions €) au profit du Budget de l'Etat** (amplification du mouvement dit de plafonnement - non affectation ; redevances payées en moyenne pour les 6 agences à 82 % par les ménages ; les entreprises et agriculteurs se répartissant les 18 % restant…). **Ce détournement de 220 millions, c'est davantage que 211 millions, pré projet de budget de l'AFB !** La CGT conteste ce détournement, la faiblesse financière actuelle du projet AFB et le fait qu'il soit aux ¾ constitué du budget actuel de l'ONEMA (150 millions). Faiblesse, déséquilibre, manque criant d'ambition.

- **3) ONCFS hors AFB et relégué au "second rang". Ordre de l'Elysée ou défaut de conception ?**

Le rapport étape II affirme, s'agissant de l'ONCFS, que des consultations montrent que son intégration à l'AFB n'est pas souhaitée. La CGT a réaffirmé au CT de l'ONCFS et au CNTE son refus de couper l'établissement en deux et la réalité de ses compétences en matière de biodiversité de la faune et des habitats dans les territoires. Les préfigurateurs n'ont pas répondu à notre question : qui, en dehors du président de la République et de la Fédération Nationale de la Chasse (FNC), tient absolument à laisser l'ONCFS "hors du champ d'intervention de l'AFB" ? (Cf. communiqué victorieux de la FNC le 29 mai, après entrevue à l'Elysée). En janvier, nous avions demandé des coopérations étroites entre les établissements, car pour nous la gestion et les fonctions de la faune sauvage dans la biodiversité ne relèvent pas du seul monde de la chasse. Nous sommes dépourvus de tout préjugé *anti* ou *pro* chasse, mais demandons que l'intérêt général et la démocratie l'emportent.

A notre refus de la décision ministérielle de la mi-mai de supprimer 5 millions de subventions de l'Etat à l'ONCFS au titre de la biodiversité (sur 39 millions de la dotation initiale 2013), les préfigurateurs n'ont pas répondu. En « off », le cabinet de la ministre espère que ce gel n'est pas irréversible… Mais à notre demande que le schéma prévu de relations AFB/EP et organismes puisse « remonter » l'ONCFS dans les partenaires de premier rang et non dans ceux de « second rang », l'un des préfigurateurs a répondu : "Nous ce n'est pas notre idée (car ce que nous pensions est dans le rapport I), mais on ne peut écrire autre chose désormais…" L'autre préfigurateur a répondu le 18 juin au CTM que l'ONCFS serait bien « remonté » dans le schéma des partenaires de premier rang de l'AFB, le schéma étant à corriger sur ce point. Le DG de l'ONCFS a reçu la demande de préparer des propositions de contributions de l'Office aux fonctions Biodiversité, en partenariat avec la future AFB. Pour nous, la coopération privilégiée de l'ONCFS et de l'AFB est une question indispensable de cohérence. Mais c'est au demeurant la démonstration en actes que l'ONCFS ne sera ni mis de côté d'un service public de la biodiversité, ni laissé de manière irresponsable aux seules fédérations de chasses, par manque de crédits Etat.

- **4) Les missions de protection et de surveillance de la biodiversité terrestre, marine et aquatique doivent être clairement et précisément formulées dans le projet de loi cadre biodiversité (AFB et hors AFB). Et les agents les exerçant respectés !**

Cette demande vaut pour tous les agents des services de l'Etat (DREAL, DDTM et DPP-pour les ICPE agricoles élevages et agroalimentaires) et des EP qui ne sont pas intégrés à l'AFB … Lors de l'examen, au CTM du 30 mai, du projet de décret de commissionnement des « inspecteurs de l'environnement », en application de l'Ordonnance d'harmonisation des polices de l'environnement qui entre en vigueur au 1er juillet 2013, la proposition CGT-FSU de suppression de la clause de secret liant les inspecteurs sur les atteintes à l'environnement a été adoptée à l'unanimité et le secrétaire général a indiqué que l'administration suivrait cet amendement.

S’agissant de l’AFB, la mention des missions protection et de "surveillance", pour l'instant restreintes aux eaux douces et marines, sera bien une conséquence logique de l’intégration totale des agents de l’ONEMA et de l’AAMP. Encore reste-t-il à formuler clairement cette dimension importante des futures missions, comme l'ensemble des autres.

Nous redisons ici que **les pressions, agressions et insultes**, d’où qu’elles viennent, à l’encontre des agents commissionnés effectuant des missions de protection des milieux en application des lois et règlements, **doivent cesser impérativement**. Les ministres et directeurs généraux doivent le dire clairement, y compris aux préfets, à certains élus. Quel sens aurait une loi cadre Biodiversité avec des agents de terrain, boucs émissaires insultés, puis désavoués par des préfets soucieux de leur prochain poste ? Nous ne transigerons pas avec le devoir de protection des agents publics.

- **5) Nous soulignons la précarité (contrats CDD) dominante au Service du Patrimoine Naturel (SPN) du MNHN et nous demandons son éradication.**

Ce service, financé par des crédits du ministère de l’Ecologie, est appelé à intégrer l’AFB. La pérennité et l’amélioration de la situation des 85 agents doivent être garanties. **Et nous alertons sur la situation désastreuse de la** Fédération nationale des conservatoires botaniques nationaux (**FNCBN**), association loi 1901 représentant la dizaine de CBN en régions. En deux ans, 8 salariés sur 11 sont partis, le plus ancien en poste est victime d’un licenciement abusif et seuls 6 postes sur 11 sont aujourd’hui occupés.
La FNCBN qui reçoit une subvention ministérielle (en grande partie *via* le MNHN comme la dizaine de CBN avec leurs 350 salariés cofinancés par les collectivités), va-t-elle être intégrée en 2015 dans l’AFB avec… son seul directeur ? Toujours pas de réponse.

- **6) Nous continuons d'exiger des garanties sur le rôle et les moyens des services de l’Etat pour la biodiversité en Administration centrale, en DREAL et en DDTM.**

La CGT a revendiqué dès janvier que l’AFB « ne fasse pas tout » et que des crédits Etat et les personnels DEB, DREAL et DDTM assurent bien une série de missions, qui n’ont pas à être transférées à l’AFB. Le préfigurateur DGALN nous a répondu les 11 et 18 juin : "D’accord, des crédits Etat (au moins 120 millions du programme actuel) seront bien maintenus pour des missions Etat Biodiversité et pour des subventions à des EP autres que l’AFB". En rappelant qu’est écartée la piste d’une AFB faisant le transit de crédits vers d’autres établissements, à la place de l’Etat, façon "Agence stratégique de moyens". Mais pour nous, il n’y pas encore de garantie suffisante sur l’absence de transferts d’agents de services de l'Etat vers l’AFB. Et la baisse prévue dans le projet triennal 2013-2015 des crédits et effectifs de l'Etat pour les missions Eau et Biodiversité (DREAL et DDTM), comme des EPA sous tutelle de l’Ecologie, demeure inacceptable : elle contredit de plein fouet les besoins croissants pour tenir les objectifs communautaires et nationaux en ces domaines.

- **7) L’AFB, si elle voit le jour, doit d'abord voir sa gouvernance nationale et territoriale améliorée et débattue.**

En complément de nos demandes et revendications, la CGT exige un débat approfondi avec toutes les parties prenantes afin de bien concevoir et dimensionner les instances nationales de l’EPA. Le schéma actuel demeure flou et pose question, y compris pour les implantations régionales, passées sous silence dans le projet, comme l’a reconnu le DGALN préfigurateur les 11 et 18 juin.
Le flou « s’épaissit » encore, si on le rapproche de la notion en projet d’EPCE (établissements publics de coopération environnementale), permettant d’associer l'Etat et les collectivités territoriales, qui serait insérée dans l’un des articles du titre V de la loi cadre Biodiversité. Le DGALN et le DEB ont précisé le 11 juin que cet article pourrait s’appliquer à l’ensemble des territoires, à toutes les échelles. Le schéma actuel d’AFB a rejeté le statut de Groupement d’Intérêt Public (GIP), lui préférant celui d’Etablissement Public Administratif (EPA national), ce point recevant notre accord. Mais le même schéma indique que la formule de GIP pour le partenariat avec des collectivités territoriales ou celle des EPCE, reste possible, comme celle de « clubs » pour fédérer différents partenaires avec l’AFB… Et l’un des articles du titre III du projet de loi précise que l’AFB « peut créer des filiales en propre ou en partenariat dans les domaines relevant de ses missions ». "Clubs" et "Filiales" comportent des risques et ne semblent pas très solides pour un projet qui aurait une quelconque ambition. A l’évidence, tout cela doit être approfondi et débattu intelligemment, franchement.

La CGT souligne également les hésitations gouvernementales sur les versions des 3 projets de loi « décentralisation et réforme de l’action publique » : la disposition permettant de créer une compétence générale des régions en matière de biodiversité (au détriment ou aux côtés de l’Etat et/ou des départements…) va et vient au gré des lectures parlementaires en cours ou à venir sur chacun des 3 projets… Il est donc grand temps de mettre les cartes sur la table !

- **8) Nous ne voyons toujours pas annoncer (encore moins arriver) de moyens supplémentaires de l’Etat pour la biodiversité.**

Le pré-projet de budget annuel de 211 millions (M€) correspond à l’existant transféré à l’AFB (75 M€ de masse salariale pour 1250 ETP correspondant à AAMP, ONEMA, GIP ATEN, PNF, FNCBN, SPN du MNHN). Les principaux postes seraient : 65 M€ interventions eau et milieux aquatiques, 25 M€ de fonctionnement, 27 M€ représentant 2/3 des crédits du plan Ecophyto (sur 41M€, le 1/3 restant hors AFB pour financer de la R & D ou des aides aux produits), 12 M€ interventions biodiversité marine…
Alors, quels financements complémentaires aux 211 millions actuels qui seraient transférés vers l’AFB, ainsi qu’aux 120 millions de crédits Etat sur la biodiversité ? De tels moyens sont nécessaires, hors AFB, pour d’autres établissements (par exemple ONCFS et Parcs nationaux) et sous forme de crédits délégués aux DREAL et DDTM.
Nous avons eu droit à un exposé théorique sur une logique dite de « redevance de prélèvements contributifs sur tous les usages de la biodiversité ». L’un des préfigurateurs assure que ces redevances ne seront pas incitatives (ou dissuasives) sur les comportements, mais qu’elles seront « redistributives » (entre territoires ? entre usagers ?? selon leurs revenus ???). Et il rappelle la difficulté du juste prix : évaluations monétaires « des services écologiques » et des pertes de biodiversité dues à l’artificialisation de 70 000 ha/an : 1,7 milliard d'euros annuels.

Au CTM du 18 juin 2013, le DGALN a reconnu volontiers que sur les moyens supplémentaires, au regard de l'existant, le compte n'y était pas encore, qu'il fallait faire mieux et surtout avec des engagements gouvernementaux.
Et il n'y pas de réponse à notre demande d'un engagement tripartite (Etat préfet de région, AFB, Région) pour soutenir financièrement les actions concrètes de reconquête de la biodiversité. La biodiversité ne doit pas rester dans un cercle ou un "club" de spécialistes, mais bien se réaliser dans la cohérence des politiques publiques et engager l'Etat.

- **9) Les activités Recherche et Développement sont aussi l'un des points opaques de l'AFB : il faut les développer.**

Parmi les conditions de création d'une AFB, il y a l'affirmation qu'elle se voit confier le rôle d'établissement public de référence technique et scientifique dans les domaines de la biodiversité marine, dulçaquicole et terrestre…et les moyens adaptés à cette ambition.

A notre intervention sur ce point, le DGALN a été clair au CTM du 18 juin en nous répondant : "Oui, il faut être plus ambitieux et concrets dans le projet d'activités en ce domaine". Entre les coopérations « AllEnvi » (Organismes scientifiques et financement Agence Nationale de la Recherche), d'une part, et celle de la « Fondation Nationale Biodiversité » (Fondation Public/Privé), le préfigurateur a reconnu en substance que le rapport est trop timide, car « on n'a pas voulu tuer la FNB » (qui bat de l'aile). « Nous allons préciser et développer » a-t-il dit. Pour la CGT, cela est en effet indispensable. Il s'agit au minimum de conforter et d'amplifier les travaux de R et D des établissements qui seraient amenés à être intégrés dans l'AFB, et au delà d'organiser de nouvelles recherches. Bien sûr, dans le domaine de la restauration physique des milieux, de l'évaluation économique des dommages et des bénéfices (écologiques), mais aussi de la fiscalité et des outils économiques vis-à-vis des logiques de rentabilité financière comme des comportements individuels et collectifs, de la compréhension sociologique et anthropologique de nos sociétés vis-à-vis de leurs relations à la nature et aux milieux.

En conclusion, il est inutile de créer un nouvel établissement pour le plaisir ou l'affichage national voire international, sans le doter d'ambitions et de moyens propres capables de lui éviter un échec fracassant. A ce stade, ce projet d'AFB nous parait laborieux. Voir compromis si des financements et des avancées sociales ne se concrétisent pas.

Faute de garanties sur la cohérence et la complétude des domaines d'interventions et des missions de l'AFB, sa composition, ses moyens financiers et humains, parmi lesquels figure obligatoirement la résolution préalable de précarités et d'injustices statutaires criantes, il serait plus intelligent de s'abstenir et de consacrer notre énergie à améliorer l'existant, à savoir des EP déjà en souffrance pour des raisons tellement similaires aux risques que nous voyons se conjuguer…

Nota : figurent sur le site www.equipement.cgt.fr sous la rubrique à la une « dossiers encours, projet AFB », les textes CGT cités ci-dessus et ceux des rapports des préfigurateurs (étapes I, II et docs partiels de juin 2013 en attente de l'étape III pour mi-juillet).